



HAL
open science

La politique des économistes et l'économie des politistes à travers l'analyse des crises financières des vingt dernières années.

Daniel Dufourt

► **To cite this version:**

Daniel Dufourt. La politique des économistes et l'économie des politistes à travers l'analyse des crises financières des vingt dernières années.. 8ème Congrès de l'Association Française de Science Politique, Sep 2005, Lyon, France. halshs-00397319

HAL Id: halshs-00397319

<https://shs.hal.science/halshs-00397319>

Submitted on 20 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

8^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique Lyon, 14-16 Septembre 2005

Atelier n°2

L'Economie Politique Internationale : une discipline entre la science politique et la
science économique

Communication de Daniel Dufourt

IEP de Lyon, Groupe de Recherche en Epistémologie Politique et Historique
GREPH - (JE 2396)

La politique des économistes et l'économie des politistes à travers l'analyse des crises financières des vingt dernières années

Résumé de la communication

Aucune analyse des crises financières des deux dernières décennies ne peut faire l'économie de la prise en compte de facteurs politiques essentiels. Pour les mettre au jour et comprendre leur caractère déterminant il faut mettre en relation les fondements de l'ordre économique, monétaire et financier international et les ressorts des crises financières. Ceci passe par une interrogation fondamentale sur la nature du pouvoir monétaire et financier. Analysant les crises financières les *économistes* ont largement recours à une conception relationnelle du pouvoir, théoriquement homogène à leur démarche qui repose sur la mise en évidence d'une logique de situation, d'un déterminisme situationnel rendant compte de la nature des crises financières. Ils parviennent par là à montrer combien les mécanismes économiques amplifient les décisions de nature politique et suscitent les phénomènes de contagion. Les *politistes* de leur côté tentent une analyse économique des conséquences, sur la genèse des crises financières, des formes d'exercice d'un pouvoir de nature structurelle. Ce faisant, ils contribuent à faire émerger les facteurs politiques qui contribuent à la configuration des logiques de situation mises en évidence par les économistes. Même lorsqu'elles se réfèrent explicitement au corpus de l'Economie Politique Internationale, ces analyses présupposent, parce qu'elles ne parviennent pas à expliciter la dynamique à l'origine des changements structurels, une sorte de déterminisme économique transcendant l'action politique des acteurs et l'action collective des Etats, opportunément désigné par mondialisation. En reprenant l'analyse de l'économie mondiale comme système nous montrerons que les phénomènes de domination exercés par l'économie dominante dérivent logiquement des propriétés qui confèrent à l'économie mondiale son unité. En distinguant les niveaux de l'organisation, des structures et du fonctionnement on débouche sur une conceptualisation du pouvoir exercé par l'économie dominante se situant à un autre niveau que celui du pouvoir structurel exercé par d'autres acteurs. Il en résulte que les crises financières peuvent être analysées comme processus d'ajustement entre le pouvoir de l'économie dominante et les pouvoirs structurel et relationnel des Etats, firmes multinationales, institutions internationales etc...

En refusant l'initiative japonaise visant à trouver une issue régionale à la crise financière asiatique en 1997-98, les Etats-Unis ont permis aux grandes firmes multinationales d'acquérir à vil prix les entreprises et les banques des pays victimes de cette crise. Comment rendre compte de cette décision ? Manifeste-t-elle l'exercice d'un pouvoir structurel au sens de Susan Strange exercé par l'hégémon américain ? C'est l'explication à laquelle se rallient tant Robert W. Cox¹ que Joseph Stiglitz². Il me semble que l'on ne peut se satisfaire de cette analyse pour trois raisons :

- bien que reconnaissant un rôle essentiel aux facteurs politiques elle réduit ceux-ci à des éléments circonstanciels, comme si l'intérêt stratégique des acteurs dominants suffisaient le moment venu à actionner telle ou telle configuration du pouvoir structurel.

- elle véhicule implicitement l'idée que l'exercice d'un pouvoir structurel est conditionné par l'ajustement nécessaire entre les nécessités de la préservation d'un ordre économique mondial et les transformations induites par la dynamique de la mondialisation,

- elle méconnaît la nécessité sur un plan théorique de distinguer le niveau de l'économie mondiale comme système et celui des interactions entre acteurs du système international.

Cette triple insatisfaction nous a conduit à revisiter les travaux des économistes et des politistes, en donnant évidemment la préférence à ceux qui se réclament de l'économie politique internationale. De cette relecture, il apparaît que la récurrence des crises de change, des crises bancaires et des crises financières s'expliquerait principalement par l'inadéquation des structures de pouvoir aux transformations rapides et profondes des structures de l'économie mondiale impulsée par le processus de mondialisation. De là d'ailleurs l'émergence de deux thèmes favoris : la mise en œuvre d'une nouvelle architecture financière internationale³ et l'avènement d'un second Bretton-Woods⁴.

¹Robert W. Cox (2004) *Beyond Empire and Terror: Critical Reflections on the Political Economy of World Order* **New Political Economy**, Volume 9, Number 3, September 2004, pp.307-24

² Joseph Stiglitz (2002) *La grande désillusion*, Le livre de poche n°15538, Paris.

³ André Cartapanis après avoir évoqué l'agenda politique des réformes montre que l'objectif du Trésor américain est d'aboutir à un nouveau compromis néo-libéral en matière de finance internationale, caractérisé par une méthode, « *l'incrémentalisme pragmatique* », et un objectif, la redéfinition « *des responsabilités assignées aux marchés et aux Etats dans la prévention des crises financières* » Cf. A.Cartapanis (2001)

⁴ Dooley, M., D. Folkerts-Landau and P. Garber (2003) *An Essay on the Revived Bretton Woods System* NBER Working Paper No. 9971, September.

Dooley, M., D. Folkerts-Landau and P. Garber (2004a) *The Revived Bretton Woods System: The Effects of Periphery Intervention and Reserve Management on Interest Rates & Exchange Rates in Center Countries* NBER Working Paper No. 10332, March.

Dooley, M., D. Folkerts-Landau and P. Garber (2004b) *The Revived Bretton Woods System: Alive and Well* Deutsche Bank, December (<http://www.frbsf.org/economics/conferences/0502/BrettonWoods.pdf>).

Après avoir rappelé les acquis méritoires et tout l'intérêt des perspectives de recherche intégrant à l'analyse des crises financières la prise en compte des phénomènes de pouvoir, nous montrerons que la pertinence de ces démarches est cependant obérée par des limites méthodologiques et épistémologiques certaines. Puis nous nous attacherons à réintégrer dans l'analyse des crises financières les phénomènes d'asymétries et de domination liés aux pouvoirs de l'économie dominante, à réfuter l'idée d'un processus de mondialisation conçu comme phénomène inéluctable, et à montrer les implications de ces options théoriques sur l'interprétation de la genèse d'un nouvel ordre financier international.

1 – La difficile prise en compte des phénomènes de pouvoir dans l'analyse des crises financières.

On se propose d'évaluer, à l'aune des prescriptions de l'économie politique internationale, les acquis des analyses proposés par les économistes et le politistes des crises financières.

1.1 Les phénomènes de pouvoir : variable exogène chez les économistes, variable dépendante chez les politistes

Selon Susan Strange les désordres qui caractérisent l'économie internationale depuis le milieu des années 70 peuvent être intelligibles en référence à deux directions de recherche alternatives⁵ : la première renvoyant à la difficulté d'administrer le système international étant donné la complexité des changements structurels qui l'ont affecté; la seconde ayant trait à l'exercice par les Etats-Unis d'un abus de position dominante, les conduisant à privilégier de manière unilatérale la poursuite de leur intérêt national à court terme.

⁵ "Entranced by the simplicity of the hegemonic stability hypothesis, moreover, these neoliberal writers failed to give serious consideration to two alternative explanations of disorder in the world economy of the 1970s and after: first, that structural change was making the whole system much more difficult to manage than it had been for the British in the 19th century; or, second, that disorder resulted when US governments started to abuse their hegemonic position for unilateralist, short-term national advantage. No, they insisted, if the world economy was in r v disorder, it must be because of the decline of American power" **Susan Strange (1997) 'An international political economy perspective' in: John H. Dunning (editor), *Governments, Globalization, and International Business* (Oxford: Oxford University Press): 132 - 145.**

Ni les analyses des économistes, ni celles des politistes ne se situent franchement dans l'une ou l'autre de ces perspectives. Chez les économistes, en effet, les changements structurels sont conçus comme effets du processus de mondialisation, effets auxquels les Etats tentent de trouver des réponses de manière concertée en vue d'assurer la stabilité du système financier international. Il s'agit moins de gérer le système que d'en atténuer les effets perturbateurs⁶. Chez les politistes, les désordres évoqués par Susan Strange résultent des conditions dans lesquelles les politiques domestiques interfèrent avec la dynamique des relations interétatiques.⁷

Il y a ainsi une dépendance biunivoque entre changements structurels de l'ordre économique international et conceptualisation du pouvoir. Ce qui se manifeste par une prégnance, implicite ou explicite de la théorie des régimes dans les analyses inspirées de l'EPI. Peu d'auteurs se sont en effet inspirés de la démarche de Susan Strange qui interprète, au contraire, les changements structurels de l'économie mondiale comme les conséquences plus ou moins intentionnelles des épisodes de bargaining international conduisant à une reconfiguration des modalités d'exercice du pouvoir structurel par les différents acteurs stratégiques.

Cette prégnance de la théorie des régimes résulte de la tendance largement majoritaire chez les économistes et les politistes à déduire les attributs du pouvoir, qu'il soit relationnel ou structurel, de la nécessaire adaptation des fondements de l'ordre économique international aux bouleversements de l'économie mondiale.

Comme le montre Pierre Noël, la pertinence de la notion de régime est suspendue à la conceptualisation préalable des fondements constitutionnels d'un ordre économique libéral⁸.

⁶ Charles Albert Michalet (2004) constitue une référence exemplaire en ce domaine. Il postule, en effet, que «pour une période donnée, chaque configuration de la mondialisation est gouvernée par une logique économique dominante». La dernière configuration dite globale, caractérisée par la prédominance de la dimension financière, «semble achever la déconstruction du concept d'Etat-Nation qui avait été ébauchée par la configuration multinationale. Elle réduit à leur plus simple expression les deux volets de sa cohérence : l'autorité de l'Etat et la consistance du territoire national sur lequel elle est supposée s'exercer ».

⁷ «For tractability, most arguments about strategic interaction take characteristics of states as given, typically informed by the work on domestic political economy discussed above. Treating states as units –although not identical units- scholars ask how the constraints and opportunities offered by the international system and the processes of interaction with other states influence decisions and outcomes» Jeffrey Frieden and Lisa L. Martin (2003), International Political Economy: Global and Domestic Interactions in: I. Katznelson / H. Milner, *Political Science: The State of the Discipline*, New York: Norton

⁸ Pierre NOËL [(2000) pp.12-13] analysant le constitutionnalisme libéral, a judicieusement rappelé, d'une part, que « l'épanouissement de l'ordre marchand, qui repose sur l'effectivité du droit de propriété, suppose un ordre juridico-politique » et d'autre part que cet « ordre juridique dont a besoin le marché est un ordre constitutionnel ».

Un des conseillers juridiques les plus réputés du GATT et aujourd'hui de l'OMC, Ernst Ulrich Petersmann⁹ a exprimé à plusieurs reprises l'idée que l'activité internationale des firmes exigeait que le droit de propriété et les droits économiques en général bénéficient d'une reconnaissance constitutionnelle au plan international. Il lui semble, en effet, qu'un ordre économique international ne peut voir le jour sans qu'un certain nombre de droits aient été érigés en un ordre constitutionnel au sens de Hayek (1966), ordre qui s'imposerait autant aux Etats qu'aux firmes.

La nécessité d'un tel ordre constitutionnel résulte selon cet auteur de la contradiction qui oppose, par exemple, la volonté de promouvoir une libéralisation des politiques commerciales, des mouvements de capitaux et notamment des IDE et la volonté de préserver l'environnement, la qualité de la vie, la cohésion sociale, le droit à la santé etc... Le caractère inconciliable de ces 2 volontés résulte de la concurrence qu'elles suscitent entre une reconnaissance de l'extension internationale du droit de propriété et l'exercice cantonné au cadre territorial des Etats nationaux des formes d'existence concrète de droits essentiels garantis par ces mêmes Etats mais qui, pour cette raison même, peinent à acquérir une dimension et une reconnaissance internationale.

Le problème posé par Petersmann est un problème fondamental. Il s'agit en effet de savoir, dans l'hypothèse d'un conflit entre les droits humains et les droits économiques, lesquels de ces droits l'emportent (cf. Howse et Mutua). Dans la perspective du constitutionnalisme libéral la réponse est évidente: à travers l'hégémonie du « rule of law »¹⁰, la supériorité de la limitation du pouvoir politique et de la protection du droit individuel de propriété a valeur de principe constitutionnel. Dans cette perspective, la dynamique des marchés conçue comme loi naturelle de l'évolution sociale permet d'évacuer de l'analyse tous les phénomènes de pouvoir et de coercition, comme s'ils échappaient à toute rationalité. Le pouvoir est bien une variable exogène¹¹.

Le nouveau compromis libéral mis en place sous le leadership des Etats-Unis consacre cette redéfinition des attributs respectifs des Etats et des marchés. Il reste toutefois à expliquer pourquoi et comment l'économie dominante a su l'imposer.

⁹ Cf. Ernst –Ulrich PETERSMANN (1992), (1994), (1995), (1996).

¹⁰ « An international authority will be one of the best safeguards of peace. The international Rule of Law must become a safeguard as much against the tyranny of the state over the individual as against the tyranny of the new super-state over the national communities » Hayek, 1944, p.175.

¹¹ F. PERROUX (1973) illustre cette idée en rappelant l'acuité de la définition smithienne du «Civil Government » : « Dans la mesure où il est institué pour la sécurité de la propriété, il est institué en réalité pour la défense du riche contre le pauvre, ou de ceux qui ont quelque propriété contre ceux qui n'en ont pas du tout » The Wealth of Nations, modern Library, New York, 1957, p.674.

Lorsque les fondements de l'ordre économique international semblent remis en cause par les crises financières, les économistes et les politistes imaginent une reconfiguration des pouvoirs lié à un déterminisme situationnel chez les économistes, contingent aux changements structurels chez les politistes. C'est pourquoi nous considérons le statut théorique des phénomènes de pouvoir chez ceux-ci comme celui d'une variable dépendante.

1.2 – Le déterminisme situationnel des économistes.

En empruntant à K. Popper l'idée selon laquelle la méthode économique consiste fondamentalement en l'extraction de la logique d'une situation, on peut montrer que l'analyse des crises financières relève d'un « déterminisme situationnel »¹² En distinguant des modèles de 1^{ère}, 2^{ème}¹³ et 3^{ème} génération les économistes, au-delà de la typologie sous-jacente des crises, attirent l'attention sur les racines des changements ayant modifié le comportement des acteurs. Les modèles de 1^{ère} génération situent la source des attaques spéculatives dans l'incohérence des politiques gouvernementales suivies, suite à des déséquilibres budgétaires importants ou à une inflation galopante. En effet, le maintien d'un taux de change fixe, dans l'hypothèse d'un accroissement du crédit intérieur lié à l'aggravation du déficit budgétaire, a pour corollaire, à stock de monnaie constant, une perte de réserves de change. Dans cette conception, la crise est l'expression d'une prophétie auto-réalisatrice puisque l'attaque spéculative précipite l'abandon de la fixité du taux de change. Les modèles de seconde génération qui s'intéressent à l'avènement des crises jumelles, témoignent d'un approfondissement de l'analyse du comportement des acteurs notamment étatiques : cette fois le renoncement au maintien d'un taux de change fixe n'est plus lié à l'incohérence des politiques, mais à l'arbitrage effectué par les gouvernements entre des objectifs contradictoires : le maintien de taux d'intérêt élevés est finalement ressenti comme ayant des conséquences plus dommageables que l'abandon de la fixité du change. Dans ces conditions les attaques spéculatives résultent de l'impossibilité anticipée par les marchés de concilier stabilité du taux de change, allègement du service de la dette, diminution du chômage et défense d'un système bancaire fragile. Le mérite essentiel des modèles de 2^{ème} génération est de fournir une explication convaincante du processus de contagion. L'analyse de la crise

¹² L'expression « situational determinism » est empruntée à S.J. Latsis (1976)

¹³ La distinction entre les modèles de 1^{ère} et 2^{ème} génération, s'agissant des attaques spéculatives contre des régimes de changes fixes a été introduite par Barry Eichengreen, Andrew Rose, and Charles Wyplosz, "Speculative Attacks on Pegged Exchange Rates: An Empirical Exploration with Special Reference to the European Monetary System," in Matthew Canzoneri, Wilfred Ethier, and Vittorio Grilli, eds., *The New Transatlantic Economy* (Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1996).

financière asiatique suscite l'apparition des modèles de 3^{ème} génération. Ce sont les caractéristiques essentielles de cette crise qui conduisent les chercheurs à s'intéresser à sa dimension systémique.¹⁴ Le principal apport des modèles de 3^{ème} génération réside dans la prescription pour les banques centrales d'une politique monétaire alternative à celle traditionnellement mise en œuvre, pour faire face à une crise de change à dominante bancaire.

Dans la perspective qui nous intéresse ici, la succession de ces générations de modèles témoignent d'un double approfondissement, des structures de la finance mondiale d'une part, du partage des responsabilités entre Etats et marchés d'autre part. Mais les racines de l'ordre financier international et des pouvoirs qui l'instituent restent opaques. Surtout les phénomènes de pouvoirs sont conçus comme étant intrinsèquement de nature relationnelle.

1.3 Une conceptualisation du pouvoir contingente aux changements structurels chez les politistes.

Une illustration saisissante du caractère contingent de la reconfiguration des modalités de coopération interétatique, à l'origine d'une nouvelle répartition des attributs du pouvoir structurel, nous est fournie par l'explication proposée par Broz et Frieden de l'effondrement du système de Bretton-Woods : *«A major reason for the collapse of the BrettonWoods system was that American policy makers simply were much less concerned about the effects of exchange rate volatility than Europeans were»*¹⁵. Si les travaux de Krishner sur un plan analytique vont beaucoup plus loin, ils complètent harmonieusement le déterminisme situationnel des économistes, en qualifiant la nature de la forme prévalente de pouvoir monétaire adaptée sinon postulée par la logique économique dominante de chaque situation envisagée.

¹⁴ « La crise asiatique a donc conduit les économistes à redéfinir de façon extensive les facteurs de vulnérabilité, en élargissant les variables explicatives aux faiblesses des systèmes bancaires et financiers, et en parlant de crise d'illiquidité provoquée par des anticipations autoréalisatrices des investisseurs internationaux. La plupart des pays asiatiques enregistraient alors un équilibre budgétaire, ou quasiment. Ils n'étaient pas engagés dans des politiques d'expansion du crédit qui puissent être jugés irresponsables et leurs taux d'inflation restaient peu élevés. On n'assistait pas à une accentuation des déséquilibres des paiements courants, qui paraissaient, jusqu'alors, soutenables. Aucun de ces pays, enfin, ne se heurtait, avant la crise, à un chômage élevé de nature à les inciter à poursuivre, dans l'avenir, une politique monétaire nettement expansionniste exigeant un relâchement de leurs objectifs de change (Cartapanis, Dropsy et Mametz, 1998 et 2002). En ce sens, la crise asiatique n'est pas une crise de change conventionnelle et s'apparente à une crise financière profonde qui présente tous les ingrédients d'une crise systémique enchâssée dans les structures de la finance mondiale contemporaine (rôle-clé des financements courts renouvelables en devises, forte concentration parmi les investisseurs internationaux, transformations d'échéances élevées, forte volatilité des collatéraux, corrélations croissantes des prix d'actifs sur les marchés émergents...). C'est ce qui justifie le renouvellement des modélisations accordant désormais un rôle clé aux fragilités financières et bancaires ». André Cartapanis, (2004) art.cit.

¹⁵**BROZ** J. Lawrence and **FRIEDEN** Jeffrey A. (2001) *The Political Economy of International Monetary Relations. Annu. Rev. Polit. Sci.*

Ainsi Krishner¹⁶ distingue-t-il trois grandes catégories de pouvoir monétaire: la manipulation des monnaies (*currency manipulation*), qui recouvre les initiatives prises pour déstabiliser les monnaies cibles; la *dépendance monétaire*, qui recouvre les dispositifs mis en oeuvre pour créer et exploiter une sphère d'influence; et *l'interférence systémique* (*systemic disruption*), qui recouvre les actions visant des régimes monétaires spécifiques. Significativement cette typologie recoupe exactement les trois modalités de la relation de pouvoir distinguées par F. Perroux¹⁷: la relation d'influence, la relation de coercition et la relation de subordination, cette dernière correspondant chez Perroux au domaine des emprises de structure, institutionnalisées ou non.

La correspondance de ces 3 catégories de pouvoir avec les 3 générations de modèles de crises financières est saisissante: la manipulation des monnaies suffirait à expliquer les « outcomes » des crises de 1^{ère} génération; la dépendance monétaire rendrait compte des décisions à l'origine des phénomènes de contagion auxquels s'intéressent les modèles de 2^{nde} génération; enfin l'interférence systémique constituerait une piste valable pour prendre en compte les effets des phénomènes d'emprise de structure suscités par la volonté de privilégier la défense de la stabilité du système financier international.

La contingence de l'exercice des ces trois catégories de pouvoir (en pratique aux différentes logiques de situation mises au jour par les économistes) a été justement relevée par B. COHEN en ces termes : « *A general theory would tell us something about the specific conditions that give rise to power in monetary affairs. It would also advance a coherent set of theses to explain when, how, and why any given form of monetary power might be used in particular circumstances. Currency and Coercion, regrettably, does neither* »¹⁸.

2 – La remise en cause des postulats implicites

Trois postulats implicites nous semblent obérer la validité et la pertinence des théories de l'E.P.I.

2.1 – L'évacuation d'une analyse historique scientifiquement contrôlée.

¹⁶ Kirshner, Jonathan (1995), *Currency and Coercion: The Political Economy of International Monetary Power* (Princeton: Princeton University Press).

¹⁷ F. PERROUX (1973) Pouvoir et économie, Bordas, Paris, pp31-32

¹⁸ COHEN Benjamin J.(2000) *Money and Power in World Politics* Prepared for inclusion in *Strange Power*, edited by Thomas C. Lawton and Amy C. Verdun (Ashgate Publishing, 2000).

Deux écueils essentiels guettent les problématiques inspirées de l'Economie Politique Internationale : celui d'encourir le risque d'interpréter une configuration historique comme un caractère nécessaire, d'une part ; celui, d'autre part, de passer à côté du caractère universel de phénomènes essentiellement repérables sous les apparences de la singularité. A notre sens, la théorie de l'hégémonie institutionnalisée de Alison Bailin¹⁹ ainsi que l'ouvrage de Charles-Albert Michalet déjà cité, n'évitent pas le premier écueil l'une en érigeant en caractéristiques structurelles des formes de coopération contingentes, l'autre, en proposant des séquences historiques du processus de mondialisation largement arbitraires. Le second écueil est souvent fatal aux analyses des politistes qui organisent leur vision du monde autour de la division binaire du champ de l'action étatique, respectivement domestique et international, et de ce point de vue, même l'œuvre de Susan Strange, qui pourtant montre l'existence de pouvoirs structurels exercés par d'autres acteurs que les Etats, peine à reconnaître que la globalisation modifie l'architecture interne des pouvoirs de l'Etat, ce qui est autre chose qu'une diminution de ce pouvoir au profit des autres acteurs. Ainsi la portée universelle des changements multiformes de cette architecture est réduite à une adaptation contingente.

2.2 Le processus de mondialisation conçu comme contrainte externe non négociable.

Alors que Susan Strange insiste à juste titre sur l'idée que ce sont les décisions politiques des acteurs stratégiques qui confèrent au processus de mondialisation ses caractéristiques essentielles, la plupart des analyses inspirées de l'E.P.I. prônent une causalité inverse, qui se déploie notamment dans l'analyse de la reconfiguration des relations entre Etats et marchés. Le courant libéral de l'E.P.I. en organisant sa réflexion autour de l'opposition de deux principes d'organisation, l'un reposant sur la hiérarchie, le pouvoir et la coercition et l'autre sur la décentralisation, les interactions spontanées et la liberté trouve dans le processus de mondialisation une explication commode à l'intégration transnationale selon les règles du marché et ne voit de ce fait dans les crises financières que les effets désastreux d'interventions inappropriées des Etats dans le fonctionnement des marchés. Cette vision est précisément celle du FMI, qui, selon J. Stiglitz, «soutient la privatisation, parce

¹⁹BAILIN Alison (2001) *From Traditional to Institutionalized Hegemony G8 Governance, No. 6* (February 2001)

qu'il estime que les Etats lorsqu'ils gèrent les entreprises, ne peuvent pas s'isoler des pressions politiques²⁰ » C'est la même conviction qui conduisit le FMI, lors de la crise asiatique, à considérer que «l'Etat ne devait pas jouer de rôle actif dans la restructuration financière»²¹ De leur côté les réalistes, éliminent le problème des changements structurels de l'économie mondiale, en répétant à l'envi qu'il n'y a pas de différence de nature dans les relations complexes d'interdépendance entre Etats nationaux, telles qu'elles ont été analysées il y a plus d'une vingtaine d'années et la situation actuelle²² Cette position commode leur permet de maintenir l'idée que la politique, dans l'ordre naturel des choses, l'emporte sur l'économie et que le système d'Etats souverains demeurent la structure dominante dans le monde. Dans cette veine, l'idée selon laquelle les Etats exercent un contrôle effectif sur les modalités de l'intégration financière internationale relègue les crises financières systémiques au rang de péripéties ordinaires²³. On découvre ainsi les solutions en coin des 2 courants de l'EPI américaine : du côté des réalistes, tout est sous contrôle ; du côté des libéraux on en revient à la bonne vieille idéologie d'inspiration hayekienne. Hayek a constamment fustigé les effets désastreux des desseins conscients des hommes pour transformer la réalité sociale et ses épigones veulent nous faire croire que la mondialisation telle que nous la connaissons ne serait pas le résultat d'un processus intentionnel et de ce fait serait assimilable à une création spontanée des processus de marché, excellente dans son principe.

2.3 - Une conceptualisation minimale de la Politique.

Raymond Aron propose la définition suivante de la politique : « par *politique* on entend l'ensemble qui établit entre individus et groupements, animés de désirs contradictoires, des relations stables d'autorité et de dépendance »²⁴ De manière extrêmement curieuse les théoriciens de l'EPI se sont beaucoup plus intéressés aux modalités et aux formes du pouvoir monétaire et financier qu'au processus politique qui lui donne naissance et le fait vivre. Donnons quelques exemples significatifs de décisions politiques majeures:

²⁰ Joseph E. Stiglitz (2002), op. cit. p.91.

²¹ Ibidem, p.195

²² «Our characterization of interdependence more than 20 years ago now applies to globalization at the turn of the millennium.» Keohane, R.O., and J.S. Nye, Jr. (2000) Globalization: What's New? What's Not? (And So What?) **Foreign Policy** 118 (Spring), p.104.

²³ Cf., par exemple, Ethan B. Kapstein, (1994) *Governing the Global Economy: International Finance and the State* (Cambridge, MA: Harvard University Press.

²⁴ Raymond ARON (1972) *Etudes Politiques*, N.R.F. Gallimard, p. 85.

a) la décision de la banque d'Angleterre d'autoriser l'ouverture du marché des euro-dollars.

Cette décision capitale est magistralement mise en évidence par Christian Chavagneux dans l'extrait suivant que nous n'hésitons pas à citer dans son intégralité :

*En 1957, la Grande-Bretagne a été à l'origine de l'innovation monétaire la plus importante depuis l'invention du billet de banque: la création du marché des eurodollars. Le développement de ce nouveau marché en dollars américains déposés et prêtés hors des Etats Unis, en dehors du système financier réglementé par l'Etat britannique et des contrôles qui s'appliquaient aux opérations en livre sterling, servait la prospérité des établissements financiers de la City de Londres. Le marché des eurodollars représente la première brèche ouverte dans le système réglementé des opérations bancaires internationales, à partir de laquelle les dollars pouvaient s'échapper pour passer dans un univers monétaire offshore. **Ce fut la première étape ouvrant la voie à la libéralisation internationale des mouvements de capitaux que l'on connaît aujourd'hui** et au développement accéléré des centres financiers offshore que les institutions internationales tentent aujourd'hui vainement de maîtriser (FMI, 2001). Alors que la régulation des systèmes financiers s'organisaient au niveau de chaque pays et que le système négocié à Bretton Woods n'était pas encore opérationnel du fait de l'inconvertibilité des devises européennes, le marché des eurodollars crée dès 1957 un espace de circulation internationale des capitaux, libre de toute contrainte publique. **Une décision politique prise sciemment par la Banque d'Angleterre**, en association avec les élites financières de la City, comme l'a remarquablement démontré Gary Burn²⁵ (1999), pour maintenir le rôle international de Londres après le déclin du rôle de la livre sterling. Le tout au détriment de la maîtrise publique de la finance internationale. On est loin des défaillances de marché...²⁶*

b) la constitution du groupe des Dix et la signature des accords généraux d'emprunts

Là aussi, par souci d'efficacité, laissons la parole à un expert, Roy Culpeper qui s'interroge sur la multiplication des forums financiers tenus en dehors du F.M.I. :

La première de ces tribunes fut le Groupe des 10 (G-10), établi en 1961 pour augmenter les ressources du FMI par le biais d'« Accords généraux d'emprunt » (AGE). Le G-10 émanait du Groupe de travail de l'OCDE formé de responsables des ministères des Finances et des banques centrales des dix plus grands pays membres de l'OCDE2, plus la Suisse.

*On ne saurait surestimer le poids déterminant du G-10, établi dans les années 60, sur l'évolution de la direction des affaires financières mondiales. Les AGE ont été explicitement conçus par le G-10 pour contourner l'obligation dans laquelle étaient les pays industrialisés les plus riches de s'adresser exclusivement au FMI pour obtenir une aide au financement de la balance des paiements. Comme le déclare l'historien Harold James, le principal attrait des AGE pour les États-Unis et le Royaume-Uni était que « **ce serait une méthode de financement rapide permettant d'éviter toute intervention. Cela permettrait d'obtenir de l'argent à court terme, sans que cela soit assujéti à quelque « conseil » ou contrôle que ce soit de la part des organisations multilatérales.** » Autrement dit, les AGE étaient, pour les pays du G-10, un moyen d'échapper au FMI.*

Les dix tombèrent d'accord pour mettre à la disposition des membres de groupe 6 milliards de dollars dans le but de prévenir une détérioration du système monétaire international ou d'y faire face. Les AGE éveillèrent cependant bientôt des soupçons, car on commença à se douter qu'une nouvelle idéologie de coopération entre les pays industrialisés avait remplacé les aspirations de Bretton Woods tournées vers l'universalité. Il semblait bien que le G-10 était un club très exclusif, et que le monde était ainsi divisé en deux, les riches et les pauvres; en effet, les représentants des pays en développement, dont beaucoup émergeaient tout juste du colonialisme, brillaient par leur absence au sein du groupe. Or, au cours des années 60, c'est au sein de cette nouvelle tribune qu'eurent lieu les discussions les plus approfondies sur la façon de gérer le système monétaire international, notamment la surabondance de dollars et la pénurie d'or, ainsi que la montée des

²⁵Burn G. (1999), « The State, the City and the Euromarkets », *Review of International Political Economy*, vol 6, n°2, summer

²⁶ Christian Chavagneux La stabilité financière internationale est-elle un bien public mondial ? AFSP /Section d'Etudes Internationales — Colloque « Les biens publics mondiaux »

marchés européens, au grand chagrin du FMI dont le directeur général était convaincu que ce débat aurait dû être coordonné et dirigé par son organisation (James 1996:161-5).²⁷

c) les décisions du FMI d'imposer la libéralisation des marchés de capitaux et la libéralisation des comptes courants.

Après la crise de la dette souveraine des années 80-82, et le succès du plan Brady il est apparu nécessaire et possible d'exempter les banques occidentales du coût des opérations de sauvetage et de transférer ces coûts aux marchés de capitaux. La raison fondamentale de cette inflexion est qu'alors, à tort ou à raison, le FMI pense avoir plus de pouvoir d'influence sur le marché des capitaux que d'autorité sur les banques.

Ce qui crédibilise ce pouvoir c'est notamment le consensus de Washington²⁸. D'une certaine manière la substitution d'un endettement privé contracté sur les marchés a été jugé préférable à l'endettement public auprès de banques privées occidentales. Ce choix implique en termes de stabilité financière la certitude qu'il n'y aît pas de choc macroéconomique lié aux politiques nationales et surtout que l'afflux de capitaux privés²⁹ permet à travers la consolidation des systèmes bancaires nationaux le financement des déséquilibres courants. Mais les recommandations du FMI³⁰ précipitent les chocs macroéconomiques et

²⁷ Roy CULPEPER (2000) «*La réforme systémique au point mort : l'escadron des « g » à la recherche de la stabilité financière mondiale*»*,

²⁸ La notion de «consensus de Washington» a été créée en 1999 par l'économiste John Williamson. Sous ce nom, il a résumé tout ce qu'il considérait comme consensus actuel entre le Congrès des Etats-Unis, le FMI, la Banque mondiale et d'importantes «fabriques à penser». Dix recommandations politiques formaient ce consensus concernant la «réforme» d'économies en souffrance:

1. La discipline budgétaire,
2. L'acheminement des dépenses publiques dans des directions qui promettent aussi bien une croissance économique qu'une répartition égale des revenus,
3. Des réformes fiscales comportant des taux d'imposition maximaux peu élevés et une large assiette fiscale,
4. Une libéralisation des marchés financiers,
5. La création d'un cours du change stable et compétitif,
6. La libéralisation du commerce,
7. L'abolition des barrières à l'entrée sur le marché et la libéralisation des investissements directs étrangers (égalité de traitement entre les entreprises étrangères et celles du pays),
8. Les privatisations,
9. La déréglementation,
10. La protection de la propriété privée.

²⁹ Comme le remarque justement Philippe Martin (2002), à propos du consensus de Washington : «*L'objectif affiché était que la globalisation financière et plus généralement l'intégration des pays pauvres dans un marché mondial leur permette de se développer. Un autre objectif, moins clairement affiché, était de faire l'économie d'une véritable aide au développement, de moins en moins populaire aux Etats-Unis. Comme le remarque Jeffrey Sachs, l'Amérique ne faisait ainsi qu'élargir au monde sa vision de la pauvreté : les riches n'ont pas besoin d'aider les pauvres, le marché permettant à ces derniers, un jour, de devenir riches eux-mêmes.*

³⁰ En septembre 1997, se tinrent les assemblées générales du FMI et de la Banque Mondiale. Comme le rappelle J. Stiglitz (2002), «*les hauts responsables du FMI qui y assistaient étaient si sûrs de leur fait qu'ils ont même demandé une modification de la Charte du Fonds Monétaire qui leur aurait permis de faire davantage pression sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent leurs marchés de capitaux*» Op ; cit. p.158

contrairement aux prévisions les crises sont principalement des crises bancaires certes de pays émergents et non plus de banques occidentales, ce qui est à double tranchant.

3) Economie dominante, emprise de structure versus pouvoir structurel

Il nous semble que Susan Strange, malgré les multiples dénégations qu'elle a exprimées, partage avec l'ensemble des théoriciens de l'E.P.I., une réelle incapacité à ne pas assimiler le tout à la somme des parties. Si sa définition abstraite du pouvoir structurel est correcte, il n'empêche que l'exercice de celui-ci relève du jeu des interactions entre éléments du système de l'économie mondiale, et de ce fait caractérise les propriétés des relations asymétriques existant entre ces différents acteurs. Or dans les approches contemporaines de l'analyse des systèmes [Delattre, Maturana (1974)] le niveau de l'économie mondiale comme système est par nature essentiellement différent du niveau des relations entre éléments de ce système.

Une proposition fondamentale de la théorie des systèmes est que les lois du système en tant que totalité l'emportent sur les propriétés des éléments. Sur cette base il y a lieu de distinguer comme le propose Maturana l'**organisation** du système qui renvoie aux propriétés qui confèrent au système son identité et son unité et les changements structurels qui affectent la nature des éléments et les propriétés de leurs relations. Précisément, dès 1979 nous avons montré que les propriétés qui assurent l'invariance de l'organisation u système de l'économie mondiale sont étroitement liées aux modalités sous lesquelles l'économie dominante exercent ses différentes formes d'emprise de structure³¹. Il a été ainsi possible de montrer d'une part que contrairement aux thèses de Lénine l'impérialisme n'est pas une politique agressive du capital financier en vue d'un nouveau partage du monde, idée qui situe l'origine de l'impérialisme dans les formations sociales nationales, mais qu'il est la forme nécessaire des rapports internationaux étant donné la façon dont l'économie mondiale comme totalité transforme les lois dynamiques de l'accumulation capitaliste. On a pu montrer d'autre part³², que les transformations observées dans la nature des éléments du système et dans les propriétés des relations qui les lient relèvent de changements structurels qui n'affectent pas les propriétés du système comme totalité. Il résulte de cette conception que les pouvoirs de l'économie dominante liées aux propriétés de l'économie mondiale et qui se traduisent par sa

³¹ Daniel Dufourt (1979) *L'économie mondiale comme système*. Collection Science des Systèmes, PUL, Lyon

³² Daniel Dufourt (1982) *Système de l'économie mondiale et crise des relations internationales*, *Mondes en Développement*, n°37-38, pp.15-40

capacité à structurer les relations entre éléments du système à son bénéfice, sont beaucoup plus contraignants que les formes de pouvoir structurel exercées par les acteurs stratégiques, selon Susan Strange. Il résulte de cette conceptualisation plusieurs conséquences :

a) ce n'est pas le processus de mondialisation qui confère aux pouvoirs monétaires et financiers leurs caractéristiques actuelles mais l'inverse, en d'autres termes ce sont les attributs contemporains du pouvoir monétaire et du pouvoir de la finance tels que les a conçus et appliqués l'économie dominante qui confèrent au processus de mondialisation son identité actuelle. De là les multiples décisions du FMI³³ auxquelles J. Stiglitz reprochent d'être contradictoires avec l'intérêt national des Etats-Unis, mais qui sont en réalité en parfaite conformité avec les besoins de l'économie dominante.

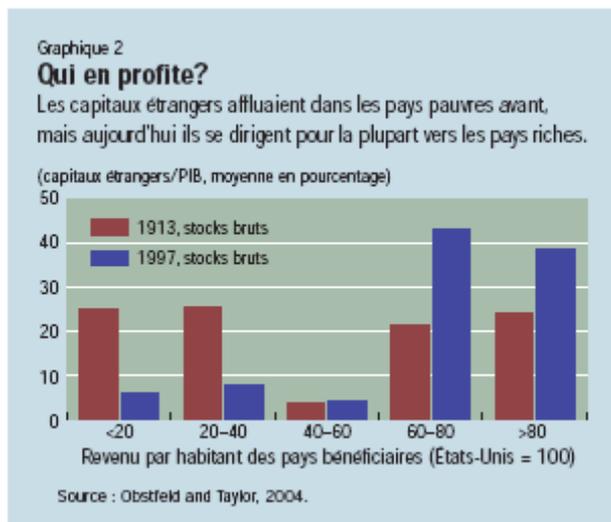
b) la comparaison des premières et secondes vagues de mondialisation n'a pas de sens. De même que n'a pas de sens l'idée d'une continuité dudit processus de mondialisation. Ce qui a un sens c'est l'étude des formes sous lesquelles la Grande-Bretagne entre 1850 et 1914 et les Etats-Unis aujourd'hui ont exercé leur domination. La comparaison qui importe est celle des emprises de structure exercées par chacune de ces économies dominantes. De ce point de vue deux différences cruciales, relatives aux mouvements migratoires et aux flux de capitaux à long terme que nous rappelons à l'aide des deux tableaux ci-dessous :

Flux d'immigrants légaux aux Etats-Unis

Décennie	Immigrants (millions)	Contribution de l'immigration à l'accroissement de la population	Part de la population née à l'étranger (fin de décennie)
1881-1890	5,3	41%	15%
1891-1900	3,7	28%	14%
1901-1910	8,8	54%	15%
1911-1920	5,7	41%	13%
1921-1930	4,1	25%	12%
1931-1940	0,5	6%	9%
1941-1950	1,0	5%	7%
1951-1960	2,5	9%	5%
1961-1970	3,3	14%	5%
1971-1980	4,5	21%	6%
1981-1990	7,3	33%	8%

Source : Direction de la Prévision *Analyses économiques* N°8 - Septembre 2003

³³ Ainsi dans le cadre de la crise asiatique, les accords de prêt consentis à la Corée stipulaient que la charte de la Banque centrale serait modifiée pour la rendre indépendante du processus politique.



Source : Alan M. Taylor (2004) La finance mondiale, hier et aujourd'hui. *Finances & Développement* Mars

c) Le statut des États-Unis dans la configuration actuelle des relations internationales n'est ni celui d'un leadership en perte de vitesse, ni celui d'une puissance hégémonique. Ce statut est celui d'une hyperpuissance confrontée aux effets de la confiscation partielle du pouvoir monétaire et du pouvoir de la finance par des oligopoles privés.

Il n'y a pas de ce fait, de Bretton-Woods 2 dans la continuité de Bretton-Woods 1. En effet, la stabilité monétaire était effectivement garantie par les États-Unis dans le contexte des accords de Bretton-Woods 1, où la dépendance du reste du Monde à l'égard de la puissance hégémonique était telle qu'elle créait une obligation politique pour le gouvernement des États-Unis, à laquelle celui-ci ne pouvait se soustraire sans nuire directement à leur sécurité sous tous ses angles.

Les trois auteurs Michael P. Dooley, David Folkerts-Landau, and Peter Garber qui ont inscrit la très forte détention par les pays asiatiques de réserves libellées en dollars³⁴ dans le cadre d'une réactualisation du système de Bretton-Woods conférant aux USA le même rôle stratégique en matière d'intermédiation financière que dans les années 60, mettent ainsi en scène une spirale vertueuse entre une consommation américaine dynamique financée par émission de dollars d'un côté et un modèle de croissance asiatique basé sur les exportations de l'autre qui s'apparenterait aux relations qui prévalaient entre les États-Unis et l'Europe en phase de reconstruction après 1945. Cette dernière maintenait en effet un taux de change sous évalué grâce aux contrôles de capitaux et bénéficiait de financements longs des États-Unis tout en accumulant des réserves sur ce pays. Ces économistes se trompent sur deux

³⁴ Michael P. Dooley, David Folkerts-Landau, Peter Garber (2003) An Essay on the Revived Bretton Woods System NBER WORKING PAPER SERIES Working Paper 9971, September 2003.

points essentiels. Le premier est qu'aux taux d'intérêts actuels la détention d'actifs libellés en dollars ne compensent pas les risques de pertes en capital liées à la dépréciation du dollar³⁵ et le second est que les Etats-Unis ne jouent absolument pas un rôle d'intermédiation financière « puisqu'on ne voit ni sortir des Etats-Unis, ni arriver dans les pays émergents d'Asie, de flux d'investissement intermédiés par les Etats-Unis et stimulant la croissance des émergents »³⁶

Lorsque le Japon et l'Europe, sont (re)devenus des puissances économiques les Etats-Unis se sont affranchis de l'obligation d'assurer seuls l'offre de ce bien public mondial et l'ont délégué à la faveur de l'intégration des marchés de capitaux à des entités quasi-privés qu'ils pensaient et pensent toujours contrôler. Ce faisant non seulement ils reportaient le fardeau de la charge de l'offre de ce bien public sur des tiers, mais de surcroît ils se défaussaient de leur responsabilité politique sur des institutions quasi-privées charge à elles d'endosser l'impopularité et les iniquités du maintien d'un ordre honni par la majorité de la population de la planète.

Conclusion

Le caractère systémique des crises financières des années 90 n'est pas principalement l'effet de changements qualitatifs affectant un processus de mondialisation réputé autonome ; il est l'effet des phénomènes d'emprise de structure exercés par l'économie dominante. Les décisions politiques des Etats-Unis visent moins à laisser s'installer une économie-casino qu'à tirer avantage sur le très long terme des redistributions de richesses et de pouvoirs liées à la nature des opérations de sauvetage mises en œuvre et à la conditionnalité politique des prêts effectués aux pays en crise. Certes, il n'y a pas de complot mondial mais simplement l'effet conjugué de la libéralisation des mouvements de capitaux, d'une domination sans partage d'une idéologie néolibérale dont le Consensus de Washington fournit une illustration exemplaire et des besoins d'une économie dominante³⁷, celle des Etats-Unis.

³⁵Nouriel Roubini, Brad Setser (2005) Will the Bretton Woods 2 Regime Unravel Soon? The Risk of a Hard Landing in 2005-2006. This paper was written for the Symposium on the "Revived Bretton Woods System: A New Paradigm for Asian Development?" organized by the Federal Reserve Bank of San Francisco and UC Berkeley, San Francisco, February 4th, 2005

³⁶ Patrick ARTUS (2004) *Une nouvelle théorie fantaisiste pour justifier la capture de l'épargne mondiale par les Etats- Unis et les interventions de change des banques centrales d'Asie : l'intermédiation efficace des Etats-Unis CDC IXIS Flash N° 304* 14 octobre 2004.

³⁷ Selon François Perroux, l'économie dominante peut être définie sous un triple rapport :
-comme centre de conjoncture autonome capable d'exercer des influences asymétriques et irréversibles, ceci en dehors même de tout dessein prémédité,

Dans ces conditions, il est d'une utilité limitée de s'interroger à perte de vue sur les fondements d'une nouvelle architecture financière internationale. Il faut, en revanche, si l'on veut prévenir efficacement le déclenchement de nouvelles crises systémiques, montrer la nécessité tant sur le plan économique que sur le plan politique d'un contrôle international de l'activité des fonds de pension qui alimente la volatilité des marchés et leur instabilité.

-comme centre d'initiatives stratégiques, capable dans les compétitions collectives relatives à la fixation des règles du jeu, d'exercer une stratégie d'influence et d'orienter le choix des règles dans un sens conforme à ses intentions,

-comme centre de création de marchés nouveaux, c'est-à-dire de réseaux d'échanges polarisés où le coût de l'entretien des institutions propres à l'économie de marché et conforme aux exigences de l'économie dominante est assuré par celle-ci.

S'agissant des Etats-Unis cette définition demeure d'une évidente actualité.

Bibliographie

- ARTUS Patrick (2005) *Comment fonctionnent l'économie et la finance mondialisées ?* *FLASH CDC-IXIS*, n° 2005 – 158, 03 mai 2005.
- ARTUS Patrick (2005) *La dynamique favorable puis défavorable, des monnaies de réserve dominantes* *FLASH CDC-IXIS*, n° 2005 – 160, 04 mai 2005.
- BROZ J. Lawrence and FRIEDEN Jeffrey A. (2001) *The Political Economy of International Monetary Relations. Annu. Rev. Polit. Sci.* 2001. 4:317–43
- CARTAPANIS André (2001) *La nouvelle architecture financière internationale. Économie politique internationale et règles procédurales. Annuaire français de relations internationales, Volume 2.*
- CARTAPANIS André (2004) *Trois générations de modèles de crises de change* Conseil d'Analyse Economique, Les crises financières, volume2 « Compléments », pp. 271-292.
- COHEN Benjamin J. (2004) *The Macroeconomic Foundation of Monetary Power*, Prepared for the Project on International Monetary Power, directed by David Andrews. 42 pages, juin 2004
- COHEN Benjamin J. (2000) *Money and Power in World Politics* Prepared for inclusion in *Strange Power*, edited by Thomas C. Lawton and Amy C. Verdun (Ashgate Publishing, 2000).
- CULPEPER Roy (2000) "[Systemic Reform at a Standstill: a Flock of "Gs" in Search of Global Financial Stability.](#)" Paper presented at the conference "Critical Issues in Financial Reform: Latin-American/Caribbean and Canadian Perspectives", Munk Centre for International Studies, University of Toronto, June 1-2, 2000.
- GRAZ Jean-Christophe (2000) *Les nouvelles approches de l'économie politique internationale. Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. 1., pp.557-569.
- GRIFFITH-JONES Stephany (2003) *The Context for Capital Account Liberalisation; Where Goes the International Financial System?* Draft paper for book edited by Joseph Stiglitz and Jose Antonio Ocampo on Capital Account Liberalisation .
- JOSHI Vijay (2003) *Financial Globalisation, Exchange Rates and Capital Controls in Developing Countries* prepared for the conference organised by the Re-inventing Bretton Woods Committee, Madrid, 13-14 May, 2003.
- LANE Philip R.; MILESI-FERRETTI Gian Maria (2005) *Financial Globalization and Exchange Rates* IMF Working Paper WP/05/3, janvier 2005
- MASSON Paul (2001) *Globalization: Facts and Figures, IMF Policy Discussion Paper* PDP/01/4
- NOËL Pierre (2000) « La constitutionnalisation du régime juridique international des investissements pétroliers et la (re)construction du marché mondial ». *IEJE, Cahiers de recherche*, n° 20.

NOËL Pierre (2000) Théories des "régimes", économie politique internationale et science politique : réflexions critiques. *Annuaire Français de Relations Internationales*, vol. 1., pp.141-160

PETERSMANN Ernst –Ulrich (1992) National Constitutions, Foreign Trade Policy and European Community Law, *European Journal of International Law*, vol. 3, n°1.

PETERSMANN Ernst –Ulrich (1994) « Proposals For Negotiating International Competition Rules in The GATT-WTO World Trade and Legal System », *Aussenwirtschaft (Swiss Review of International Economic Relations)* 49, Heft II/III, p. 231-277.

PETERSMANN Ernst –Ulrich (1995) « Rights and Duties of States and Rights and Duties of their Citizens » in U. Beierlin, M. Bothe, E-U Petersmann (eds), *Festschrift für Professor R. Bernhardt*, pp. 1087-1128.

PETERSMANN Ernst-Ulrich, (1996) « The Transformation of the World Trading System through the 1994 Agreement Establishing the World Trade Organization », *European Journal of International Law*, vol.8, n°2.

REINHART Carmen M. and ROGOFF Kenneth S. (2004) *Serial Default and the "Paradox" of Rich to Poor Capital Flows* *American Economic Review* May 2004.

RODRIK Dani (2000) *Exchange Rate Regimes and Institutional Arrangements in the Shadow of Capital Flows* prepared for a conference on Central Banking and Sustainable Development, held in Kuala Lumpur, Malaysia, August, 28-30, 2000, in honor of Tun Ismail Mohamed Ali.

RÖTHIG Andreas (2004) *Currency Futures and Currency Crises*, University of Bielefeld, Department of Economics, Center for Empirical Macroeconomics, Working Paper No. 74

ROUBINI Nouriel and SETSER Brad (2004) *Bailouts or Bail-ins? Responding to Financial Crises in Emerging Economies* Institute for International Economics, août 2004.

SANTISO Javier (1999) *Analysts Analyzed: A Socio-Economic Approach to Emerging Markets and Financial Times* *International Political Science Review*, Special Issue "States and Markets: Essays in Trespassing"

STIGLITZ Joseph E (2003) *Globalization and growth in emerging markets and the New Economy* *Journal of Policy Modeling*, 25 (2003) 505–524

STRANGE Susan (1986) *Casino Capitalism*, Oxford, Blackwell.

STRANGE Susan (1998) *Mad Money*, Manchester: Manchester University Press.

TAYLOR Alan M. et OBSTFELD Maurice (2004) *Global Capital Markets: Integration, Crisis, and Growth* (Cambridge: Cambridge University Press).

VANEL Grégory (2003) *Le concept d'hégémonie en économie politique internationale* UQAM-GRIC, Cahier de Recherche CEIM, 03-02, avril 2003.